

NOTICE
MULTIMIN Solution injectable pour bovins

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Warburton Technology Limited
36 Fitzwilliam Square
Dublin 2
IRLANDE

Fabricant responsable de la libération des lots:

LABORATOIRES BIOVE
Rue de Lorraine
B.P. 45
62510 ARQUES
FRANCE

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

MULTIMIN Solution injectable pour bovins

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Un ml contient :

Substances actives

Zinc : 60 mg, (soit 74,68 mg d'oxyde de zinc)
Manganèse : 10 mg, (soit 20,92 mg de carbonate de manganèse)
Cuivre : 15 mg, (soit 26,09 mg de carbonate de cuivre)
Sélénium : 5 mg, (soit 10,95 mg de sélénite de sodium)

Excipients

Alcool benzylique (E1519) 10,4 mg

Le produit est une solution injectable bleue limpide

4. INDICATION(S)

Apport d'oligo-éléments visant à corriger les manifestations cliniques ou subcliniques des carences associées en sélénium, cuivre, manganèse et zinc pouvant survenir lors des phases critiques des cycles de production ou d'élevage.

5. CONTRE-INDICATION(S)

Ne pas administrer par voie intramusculaire.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux substances actives ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Une douleur légère est fréquemment observée pendant l'injection et peut persister **jusqu'à huit heures après l'injection**

Les réactions locales au site d'injection sont très fréquentes et consistent en des tuméfactions passagères modérées à sévères pouvant persister jusqu'à 7 jours environ et évoluant vers une induration d'une taille estimée à moins de 5 cm à la palpation après 14 jours.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

Vous pouvez également le signaler par votre système national de pharmacovigilance.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Bovins

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Uniquement pour administration par voie sous-cutanée.

Posologie :

- Bovins jusqu'à 1 an : 1 ml pour 50 kg
- Bovins de 1 à 2 ans : 1 ml pour 75 kg
- Bovins de plus de 2 ans : 1 ml pour 100 kg

Schéma de traitement :

Administration unique, pendant ou en prévision de périodes de stress en cours de production ou en période de reproduction, susceptibles d'induire des carences cliniques ou subcliniques associées en zinc, manganèse, cuivre et sélénium (par exemple lors de transport, vêlage, mise à la reproduction).

Volume maximum par site d'injection : 7 ml

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Administrer le médicament en respectant l'asepsie lors des injections.

Veiller à respecter les bonnes pratiques relatives aux injections sous-cutanées.

Le flacon de 500mL peut être percé au maximum 90 fois.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 28 jours.

Lait : zéro heure.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce produit vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le flacon et la boîte après {EXP}. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Après la première ouverture du flacon, utiliser le produit avant la date d'expiration spécifiée sur cette notice, date à laquelle tout produit restant dans le flacon doit être éliminé. Cette date limite d'utilisation doit être inscrite dans l'espace prévu à cet effet.

Durée de conservation après première ouverture du flacon : 28 jours

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Aucune administration complémentaire de cuivre, de zinc, de manganèse ou de sélénium ne devrait être faite pendant le traitement.

Gestation et lactation :

Le médicament peut être administré au cours de la gestation et de la lactation.

Précautions pour l'utilisateur :

Ce produit présente une FORTE concentration en sélénium.

Du fait d'un potentiel risque de toxicité du sélénium, le produit doit être manipulé avec précaution afin d'éviter toute auto-injection accidentelle.

Les manifestations les plus courantes suite à une exposition accidentelle au sélénium chez les humains sont des symptômes gastro-intestinaux et neurologiques, tels que nausée, vomissement, sensibilité augmentée, fatigue et irritabilité.

En cas de traitement d'un grand nombre d'animaux, un système d'injection sécurisé doit être utilisé.

Ne pas travailler seul pendant l'utilisation du produit.

Assurer une contention appropriée des animaux traités et des animaux à proximité.

En cas d'auto-injection accidentelle, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Se laver les mains après utilisation.

Incompatibilités:

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet systémique indésirable n'a été observé chez les bovins après un surdosage répété (3 administrations quotidiennes consécutives) de une à trois fois la dose recommandée (soit 3 à 9 fois la dose recommandée).

Dans une étude, le surdosage répété (3 administrations quotidiennes consécutives) à 5,6 fois la dose recommandée (soit 16,7 fois la dose recommandée) est associé à une élévation des enzymes hépatiques et à une nécrose centrolobulaire hépatique chez six animaux sur huit, avec la mort d'un animal.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.
Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Septembre 2024

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Conditionnement primaire : Flacon en Polyethylene Terephthalate (PET) transparent fermé par un bouchon bromobutyle gris et scellé avec une capsule aluminium.

Taille de conditionnements :

Boite en carton contenant un flacon de 100 ml

Boite en carton contenant un flacon de 500 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

BE-V583733

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.